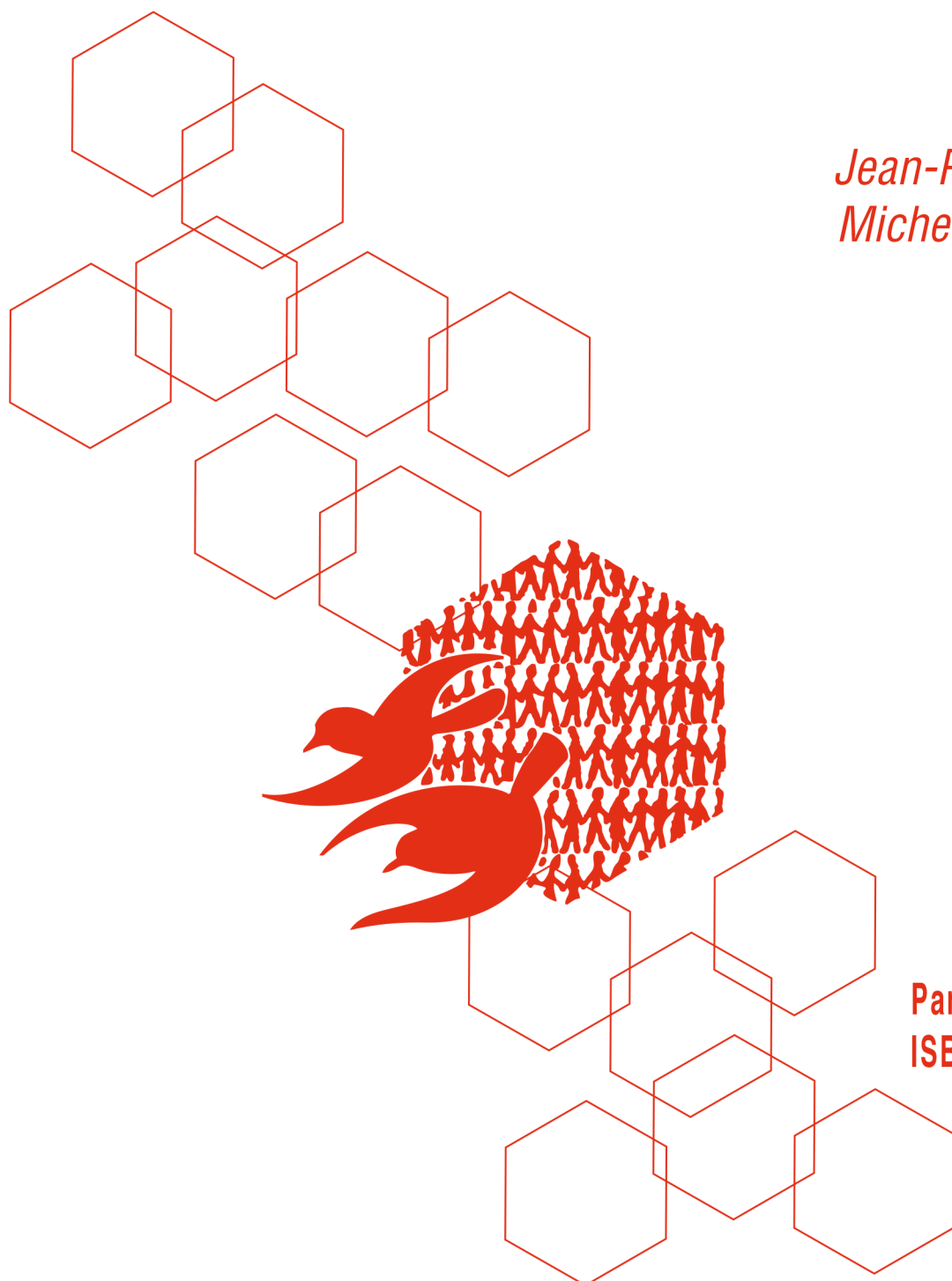


Familles en transformation

Quand les modes de construction familiale se réinventent

*Jean-Paul Sanderson,
Michel Oris (éditeurs)*



Paris, 2018
ISBN 978-2-9521220-7-8

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F • 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

Familles en transformation. Quand les modes de construction familiale se réinventent

Jean-Paul Sanderson, Michel Oris
(éditeurs)

Jean-Paul Sanderson, Michel Oris
Éditorial

Bilampoa Gnomou-Thiombiano et Agnès Adjmagbo
Organisation et conditions de vie des ménages en milieu urbain ouest africain :
des situations masculines et féminines

Nicolas Belliot, Nicolas Rebière
Se pacser ou se marier pour acheter ?
Accession à la propriété et statut matrimonial en France

Nadine Lefaucœur
Modes de constitution et dynamiques
des configurations familiales à la Martinique

Joëlle Kabile
Conceptions de la famille et représentations de la paternité
chez des hommes martiniquais

Kamel Kateb, Guy Brunet
Les familles israélites d'Algérie au XIX^e siècle :
de l'indigénat à l'assimilation

Caroline Rusterholz
Entre tradition et émancipation,
analyse des comportements familiaux en Suisse (1955-1970)

Carole Beaugendre, Didier Breton, Stéphanie Condon
Faire couple aux Antilles : contre vents et marées ?

Valérie Delaunay, Agnès Adjmagbo, Norbert Kpadonou, Bénédicte Gastineau,
Emilien Kokou Vignikin, Bilampoa Gnomou-Thiombiano, Soumaïla Ouedraogo
Monoparentalité en Afrique : une réalité complexe.
Analyse comparative Bénin, Burkina Faso et Togo

Arnaud Régnier-Loilier

Trajectoires conjugales des personnes
en relation amoureuse stable non cohabitante

Florent Domergue

Portrait de familles des immigrés et des descendants :
des disparités selon les origines

Franck Temporal, Carole Beaugendre, Claude-Valentin Marie

Les familles transnationales des immigrés
de Guyane : quelles réalités ?

Mohamed Khachani

La femme marocaine en migration : du regroupement familial
à l'émigration autonome et individuelle

Robin Cavagnoud

Vulnérabilités environnementales et stratégies migratoires des familles
dans les communautés rurales de la région de Puno (lac Titicaca, Pérou)

Reto Schumacher, Aurélien Moreau

La mobilité résidentielle des personnes âgées dans le canton de Vaud

Modes de constitution et dynamiques des configurations familiales à la Martinique

LEFAUCHEUR Nadine

■ Résumé

« Faire famille à la Martinique » (2014-2015) est une enquête qualitative de suivi de l'enquête « Migrations, famille, vieillissement dans les Dom » (Ined-Insee). Des entretiens biographiques réalisés avec des répondants à l'enquête statistique (trente femmes et quinze hommes ayant au moins un enfant) ont permis de distinguer trois grands modes de constitution des familles à la Martinique, inégalement répartis selon la structure sociale : – une configuration « matrimoniale », particulièrement présente parmi les couches supérieures urbaines, où le mariage précède la naissance du premier enfant et fonde la famille ; – une configuration « conjugale », que l'on retrouve plus souvent parmi les couches moyennes, rurales et artisanales, où le mariage, facultatif et postérieur à la première naissance, consacre l'existence de la vie commune et de la cellule familiale ; – une configuration « matriparentale », où la première naissance ne conduit les mères ni au mariage ni à une vie conjugale stable, configuration fréquente parmi les femmes appartenant aux catégories les plus précaires, les pères « absents » ayant un foyer principal de type « matrimonial » ou « conjugal » ou appartenant eux-mêmes aux catégories les plus précaires.

Mots-clefs : Antilles, configurations familiales, mariage, néolocalité, matrifocalité, monoparentalité

En 2009, l'Ined et l'Insee ont engagé de manière coordonnée une enquête sur les mutations socio-démographiques en cours dans les Dom et leurs incidences sur l'avenir de ces départements : l'enquête « Migrations, famille, vieillissement » (dite MFV). Les données recueillies sur les parcours familiaux des 15 770 personnes enquêtées faisant apparaître des écarts importants selon les Dom¹, Claude-Valentin Marie et Didier Breton, à l'origine et responsables de cette enquête, ont commandité deux enquêtes de suivi, selon des méthodes qualitatives, l'une à La Réunion (dont il ne sera pas ici rendu compte) et l'autre à la Martinique, afin de mieux appréhender les modalités selon lesquelles on « fait famille » différemment dans ces deux espaces.

L'enquête « Faire famille à la Martinique » a ainsi été réalisée, en 2014-2015, dans le cadre de l'association Konbit² et sous la responsabilité de Nadine Lefaucheur, par une équipe de chercheurs résidant dans l'île³, appartenant ou ayant appartenu au Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe

¹ Voir Marie et Breton, 2015.

² Association dont l'un des principaux objectifs est le questionnement des stéréotypes de genre.

³ Roger Cantacuzène, Joëlle Kabile, Paola Lavra, Myriam Thirot et Mylenn Zebina.

(CRPLC⁴, Université Antilles-Guyane) et au groupe de recherche « Genre et société aux Antilles » (Gesa) qui a réalisé plusieurs enquêtes quantitatives ou qualitatives sur les questions du genre et de la famille à la Martinique⁵.

Pour les commanditaires, il s'agissait de recueillir des données permettant de mieux comprendre « la réalité (voire la complexité) d'une dynamique de construction familiale qui a produit sa propre histoire dans les Dom », de rendre compte de l'histoire singulière de la famille antillaise « en la détachant autant d'un lien mécanique à la norme de la famille "traditionnelle" que d'un déterminisme esclavagiste » et de « questionner plus particulièrement les notions de couple, de monoparentalité et de séparation » dans le contexte martiniquais.

Qu'elles proviennent de l'enquête MFV, des recensements de population, de l'état-civil, de l'enquête « périnatalité » ou des enquêtes portant sur les comportements face au VIH/sida, les données quantitatives concordent en effet pour souligner les particularités des situations familiales aux Antilles : une vie en couple moins fréquente que dans l'Hexagone, un mariage également moins fréquent et plus tardif⁶, un pluripartenariat masculin important⁷, un nombre élevé d'enfants dont la mère ne vit pas en couple au moment de leur naissance, et, parmi eux, d'enfants non reconnus par le père, des taux très élevés et croissants de ménages monoparentaux, la précocité et la durée plus importantes des séquences monoparentales dans la vie des enfants.

Ces particularités de la situation familiale antillaise⁸ ont souvent été regardées comme le résultat de « déviances » par rapport à la norme de la famille dite « traditionnelle » ou « européenne », déviances généralement subsumées dans le concept de « matrifocalité » et imputées à la situation qui prévalait pendant l'esclavage et aux conséquences du Code Noir (1685). Celui-ci, qui prétendait lutter contre le concubinage, n'encourageait cependant guère, de fait, le mariage des esclaves en le subordonnant à l'autorisation de leurs maîtres – autorisation que ceux-ci étaient souvent peu enclins à accorder car

⁴ Aujourd'hui LC25 (Laboratoire caribéen de sciences sociales, Université des Antilles).

⁵ Entre autres, l'enquête « Genre et violences interpersonnelles à la Martinique », (ANR-Service des Droits des femmes et de l'égalité) comportant trois volets : – une enquête statistique, de type Enveff, réalisée en 2008-2009 sous la responsabilité conjointe du CRPLC (Nadine Lefaucheur) et du CRIDUP de l'Université de Paris 1 (Elizabeth Brown), portant sur 1 152 femmes et 954 hommes, âgés de 18 à 59 ans et vivant à la Martinique (Lefaucheur, 2010-2011 ; Lefaucheur et Brown, 2011 ; Brown et Lefaucheur, 2013) ; – deux volets qualitatifs, par entretiens biographiques, sous la responsabilité de Nadine Lefaucheur : une enquête exploratoire auprès de vingt hommes martiniquais sur « La socialisation masculine à la Martinique » (Lefaucheur et Mulot, 2012 ; Cantacuzène, 2013 ; Kabile, 2015 ; Zobda-Zebina, 2011) et une enquête auprès de vingt femmes victimes de violences conjugales : « Sortir de la violence conjugale : obstacles et ressources » (Kabile, 2010-2011 ; Lefaucheur, Kabile, Ozier-Lafontaine, 2010-2011) ; et les enquêtes qualitatives « Monoparentalité et précarité à la Martinique : Qui doit nourrir l'enfant ? » (CRPLC-CNAF, 2015-2016) et « Séparation et coparentalité aux Antilles » (LC25-CNAF, en cours). Voir aussi Lefaucheur et Kabile, 2017.

⁶ Selon les données « ménages » ou « état civil » de l'INSEE, parmi les personnes âgées d'au moins 15 ans vivant à la Martinique, 31,4 % vivaient en couple en 2014 (vs 45,5 % dans l'Hexagone) ; 48 % des plus de 25 ans y étaient encore célibataires en 2010 (vs 27 %) ; et, parmi les personnes qui s'y sont mariées pour la première fois en 2016, 20,4 % d'hommes et 16 % de femmes avaient au moins 50 ans (vs 7,8 % et 5,8 %).

⁷ 28 % des hommes vivant à la Martinique ont déclaré en 2011 avoir eu plusieurs partenaires sexuelles au cours des douze derniers mois (vs 12 % dans l'Hexagone) et, parmi les hommes qui se sont ainsi déclarés pluripartenaires, il s'agissait plus souvent d'un pluripartenariat simultané à la Martinique (53 % vs 37 %, au cours des cinq dernières années). Les hommes mariés se sont également déclarés près de cinq fois plus souvent pluripartenaires dans l'île que dans l'Hexagone (Halfen, Lydié, 2014).

⁸ Les données statistiques portant sur la situation familiale à la Guadeloupe sont proches de celles de la Martinique, bien que souvent très légèrement moins éloignées des données relatives à la situation dans l'Hexagone.

elle leur interdisait en principe de vendre séparément les conjoints, ainsi que leurs enfants impubères. L'article 12 de ce code, qui accordait la propriété des enfants qu'une femme esclave mettait au monde au maître de cette femme – et non à son éventuel mari, s'il s'agissait d'un homme libre, ou au propriétaire de ce mari, s'il s'agissait d'un esclave – est couramment regardé aujourd'hui comme l'origine de la « matrifocalité » culturelle présumée des sociétés antillaises, de « l'oblitération » de la figure paternelle (Lésel, 2003) et de la haute fréquence actuelle des situations familiales monoparentales.

En réinterrogeant, avec des méthodes qualitatives, un certain nombre de femmes et d'hommes qui avaient répondu à l'enquête MFV, il s'agissait donc d'éclairer la ou les façons de « faire famille » à la Martinique au cours des dernières décennies à partir de données biographiques et de récits de vie, en questionnant les interprétations courantes, savantes ou vernaculaires, de la constitution des familles antillaises. Il s'agissait, en particulier, de répondre à la question suivante : y a-t-il un mode – et un seul mode – antillais de « faire famille » ou l'attention portée aux intersections sexe/classe/race permet-elle de distinguer plusieurs modèles ?

À partir de 200 « fiches-adresses », communiquées par l'Ined, de personnes ayant accepté, lors de l'enquête MFV, de rencontrer ultérieurement des enquêteurs, trente femmes et quinze hommes ayant au moins un enfant ont ainsi été réinterrogés par le Gesa entre novembre 2013 et août 2014, dans le cadre d'entretiens « compréhensifs » (Kaufmann, 1996) et biographiques, menés à l'aide d'un guide d'entretien souple⁹, visant à recueillir le récit des parcours familiaux des personnes rencontrées et leurs représentations en matière de relations entre les sexes et de famille.

Les données accompagnant les « fiches-adresses » communiquées par l'Ined à l'équipe de recherche comportaient des indications provenant des réponses des enquêtés potentiels au questionnaire MFV : sexe et tranche d'âge, nombre d'enfants, situation familiale, parentale et conjugale dans l'enfance (avaient-ils ou non vécu avec leurs deux parents ?) et à trois moments de la vie adulte : à 25 ans, à 40 ans (pour les personnes qui avaient dépassé cet âge) et au moment de l'enquête MFV (vivaient-ils alors seuls ou en couple, avaient-ils déjà vécu en couple, avaient-ils eu au moins un enfant « hors couple cohabitant » ?). Des indications complémentaires portaient sur le niveau de diplôme (absence de diplôme, diplôme inférieur, égal ou supérieur au baccalauréat) et la situation d'emploi (activité, chômage, retraite, inactivité), ainsi que sur les éventuelles migrations (avaient-ils ou non vécu un temps hors de Martinique ?), ainsi que sur l'appartenance religieuse déclarée et, pour les femmes, sur l'existence éventuelle d'une IVG.

Ces indications ont permis une prise de rendez-vous attentive à ce que l'échantillon reflète, dans la mesure du possible, la diversité de la population du point de vue de l'âge, du niveau socioprofessionnel (estimé au regard du niveau de diplôme et de la situation d'emploi), de la résidence dans les différentes régions de l'île, de l'appartenance religieuse et de l'expérience migratoire. Des quotas ont été fixés pour ce qui concerne la situation familiale, de manière à ce que les diverses trajectoires et configurations soient représentées : la moitié des personnes rencontrées étaient ainsi ou avaient été mariées, une moitié également avaient eu au moins un enfant sans vivre avec l'autre parent.

⁹ Le guide d'entretien, indicatif, comportait une liste de thèmes à aborder, mais l'enquêteur ou l'enquêtrice laissait la personne enquêtée parler librement après lui avoir demandé « Pouvez-vous me parler de votre famille ? », en la relançant à l'occasion pour pouvoir aborder les thèmes qu'elle n'aurait pas abordés spontanément.

L'âge des personnes rencontrées allant de 35 à 77 ans, leurs familles se sont constituées, par la mise en couple et/ou par la naissance d'un enfant, dans les cinquante années qui séparent 1957 et 2007. Cependant, la moitié de ces personnes ont « fait famille » dans les décennies 1970 et 1980 et les histoires de vie et de famille recueillies témoignent pour une large part des modalités d'entrée dans la vie familiale adulte à la Martinique pendant ces décennies. Au terme du recueil et d'une analyse de ces récits prenant en compte l'intersection des dimensions de genre et de classe, voire de couleur, il nous a semblé possible de dégager trois modalités principales du « faire famille » martiniquais, selon la place qu'y tient le mariage.

Configuration *matrimoniale* : la constitution de la famille par le mariage

La configuration « matrimoniale », dans laquelle le mariage précède la cohabitation du couple et celle-ci la naissance du premier enfant¹⁰, se retrouve plus fréquemment dans les couches supérieures urbaines, liées à l'élite « mulâtre »¹¹, aux milieux de la politique, du négoce, de la propriété immobilière, ou aux niveaux supérieurs de la fonction publique. Dans ces familles, qui habitent l'agglomération de Fort-de-France ou les bourgs, qui se distinguent à un degré ou à un autre par la propriété, la couleur, l'éducation ou le statut de fonctionnaire et qui estiment avoir un rang et un « standing » à défendre¹², la « sagesse » sexuelle des filles et le mariage préalable à la naissance (et en principe à la conception) d'un enfant constituent des conditions de la distinction sociale à maintenir ou de la réussite sociale recherchée. L'impératif matrimonial gouverne ainsi la socialisation des femmes, qui sont censées arriver vierges au mariage. Cet impératif matrimonial s'accompagne donc d'un impératif de respectabilité sexuelle, particulièrement strict pour celles qui appartiennent aux générations les plus anciennes, souvent très ignorantes des « choses du sexe », leur éducation en la matière se limitant généralement à l'interdiction de revenir « avec un gros ventre ». Mirette (75 ans)¹³ raconte ainsi que, lorsqu'elle a eu ses premières règles, elle a été mise en quarantaine, sa petite sœur ayant claironné qu'elle avait « fait l'amour », chose qui, d'ailleurs, représentait pour elle « le péché le plus abominable ». Interrogée sur le fait de savoir si elle avait eu des relations sexuelles avant le mariage avec celui qui restera, dit-elle, « le premier et le seul », elle s'exclame : « Jamais ! ». Les plus jeunes enquêtées étaient souvent plus informées. Cependant, un quart de siècle après Mirette, Stéphanie (51 ans aujourd'hui et alors adolescente) refusait d'embrasser un garçon de peur de tomber enceinte. Si les plus jeunes ont souvent eu recours à la contraception orale, cela n'a pas toujours été avec l'accord des parents. Clara (47 ans) évoque ainsi le drame familial qui a suivi la découverte de sa plaquette de pilules par sa mère : « Quand mon père a été au courant que j'ai eu des relations sexuelles, je n'étais pas mariée, ça a fait toute une histoire. Mon père a même pleuré tant il était désespéré. Je n'avais plus d'honneur ! ». Ses parents, enseignants, sont au contraire « très contents » lorsque, quelques années plus tard, elle leur présente son futur mari, d'autant

¹⁰ Les femmes qui, dans notre échantillon, ont fait famille selon une configuration « matrimoniale » ont eu leur premier enfant à 25 ans et demi en moyenne, un peu moins de deux ans en moyenne après leur mariage.

¹¹ Le terme « mulâtre » renvoie, à la Martinique, à la fois à la clarté de la peau et au statut social élevé. L'échantillon ne comprenait ni « békés » (membres des vieilles familles de Blancs descendant pour la plupart des anciens propriétaires de plantations – appelées *habitations* à la Martinique – et d'esclaves), ni « métros » (Blancs nés en métropole), ni étrangers.

¹² Longtemps incarnés, semble-t-il, par le port de « vraies » chaussures et non de « plastiques »...

¹³ L'âge indiqué est celui qu'avait la personne rencontrée au moment de l'entretien.

que celui-ci a « une situation intéressante » dans le privé. Lorsque Jeanne (45 ans) attend, à 25 ans, un enfant désiré, elle a beaucoup de mal à en parler à ses parents, très stricts, car elle est la première de la famille à commencer une grossesse avant le mariage, mais ses parents finissent par l'accepter, d'autant que le couple attend le mariage, à six mois de grossesse, pour cohabiter.

Dans ces milieux privilégiés comme dans l'ensemble de la société, la socialisation masculine n'est pas, comme la socialisation féminine, régie par un impératif de respectabilité sexuelle, mais au contraire, par un impératif de séduction (Lefaucheur et Mulot, 2012). Elle n'est pas non plus régie par l'impératif matrimonial qui s'impose aux filles, mais par un impératif de responsabilité, qui porte sur les conditions matérielles et sociales de la mise en couple. Comme le dit Stéphane (65 ans), grand séducteur : « Le mariage n'était pas dans mes plans. Je m'étais fixé un revenu avant de me fixer avec quelqu'un ». Mais lorsqu'une fille « séduite » appartient au même milieu, l'impératif masculin de responsabilité commande de l'épouser si elle est enceinte. C'est ainsi que Stéphane se mariera à 34 ans avec une jeune femme, amie de longue date, qu'il n'aurait jamais, dit-il, épousée si elle n'avait pas été enceinte de lui. André (72 ans) et Georges (77 ans) se sont également mariés parce que leur amie était enceinte. Le premier, haut cadre administratif et « incarnation de la respectabilité tranquille et bourgeoise » selon l'enquêtrice qui l'a rencontré, aurait considéré comme « indigne » de ne pas assumer ses responsabilités. Enfant illégitime d'un mulâtre appartenant à une famille riche et connue, le second, un « grand coureur » qui fera, hors de Martinique, une brillante carrière administrative, s'est marié encore étudiant avec une amie enceinte (et de famille respectable) car, révolté depuis l'enfance par le comportement de son père, il avait, dit-il, « décidé de ne pas avoir d'enfant naturel » et d'assumer ses responsabilités.

Le double standard de genre (respectabilité féminine, séduction et responsabilité masculines) qui conduit femmes et hommes à se marier avant de procréer ou de mettre au monde un enfant légitime continue, après le mariage, à gouverner la configuration familiale matrimoniale, non seulement en matière de rôles – Stéphane (65 ans) admire ainsi son propre père, « un homme qui prenait des décisions et assumait ses responsabilités » et juge que la femme est « une mère qui doit garder son rang et apporter du réconfort à son mari et à sa famille » –, mais également en matière sexuelle. Si les femmes sont censées rester fidèles à leurs époux, il n'en va pas de même pour ceux-ci, qui sont seulement censés rester discrets dans leurs aventures extraconjugales, ne pas découcher ou, du moins, rentrer avant l'aube (ou *le pipiri chantant*). Marie (67 ans), qui a été la maîtresse d'un homme marié aisé cumulant les liaisons, juge ainsi qu'il s'agissait d'un homme « réglo », car, en 29 ans, il n'est jamais resté passer une nuit chez elle. Vanessa (48 ans) dit de son père qu'il « n'était pas un homme fidèle, mais il ne dormait pas dehors, il s'occupait de son foyer ». Quant à Georges (77 ans), qui, après avoir « assumé ses responsabilités », continuait à avoir de nombreuses aventures (« Je suis Antillais, c'est dans mes gênes »), il a vu son épouse demander le divorce au lendemain de « la seule et unique fois » où, dit-il, il avait découché. Stéphane (65 ans) a également continué à enchaîner les liaisons après son mariage jusqu'à ce qu'il soit « très accroché » par l'une d'entre elles et que, informée par une amie, sa femme demande le divorce – ce qui, déplore-t-il, lui a coûté très cher en frais d'avocat, paiement de prestation compensatoire et perte de biens immobiliers, dont sa « maison de famille ».

S'ils sont « responsables », les hommes mariés doivent aussi, bien sûr, éviter de faire des enfants « dehors » (*timoun dewô*). Après avoir appris qu'il venait d'avoir une fille « dehors », Lélène (48 ans) a ainsi vécu pendant neuf ans séparée de son mari dans la même maison, « lui en bas et moi en haut », avant de lui pardonner à la suite d'un « cheminement personnel très très dur ». Mirette (75 ans), dont le père avait fait trois enfants « dehors », constate d'ailleurs l'évolution des réactions des femmes

face aux infidélités de leurs conjoints. Les femmes de la génération de sa mère, chargées de nombreux enfants (Mirette est la 9^e d'une fratrie de 11) et sans revenu personnel, étaient, dit-elle, obligées de subir ces infidélités : « Elles n'acceptaient pas, elles subissaient ! Mais la femme soumise, ça n'existe plus. La femme est sortie de la soumission. La femme s'est levée. Maintenant, les jeunes femmes ne sont pas comme nous : ça ne va pas, on se sépare ». Elle-même n'a pas été tentée de le faire, car son mari, enseignant, a été « un très bon mari et un très bon père ».

Récemment décédée, la femme de Vincent (77 ans), ancien cadre du privé, a été, dit-il, « tout pour [lui], même plus que tout » pendant leurs 55 ans de vie commune. Claudine (69 ans) et Jeanne (45 ans) n'ont pas non plus rapporté de problèmes conjugaux liés à des infidélités de leur conjoint. Mais les histoires de couples marquées par l'infidélité du mari et par la séparation qui, sous une forme ou une autre, en résulte souvent, sont bien loin d'être rares. Clara (47 ans) a ainsi été très tôt confrontée à l'infidélité de son mari : « J'ai très vite déchanté sur ma vie de couple, très vite. Il était, disons, volage. Il m'avait dit que lorsqu'on allait se marier, les choses allaient changer. On s'est mariés en août, et, en décembre, il avait déjà une petite amie. Je l'ai su par hasard en l'entendant lui donner rendez-vous, alors qu'il me croyait absente. Après cela, l'espèce de nuage sur lequel on flotte s'est cassé ». Elle ferme les yeux pendant quelques années, « pour que les enfants aient leur père » et pour ne pas se retrouver devant des problèmes financiers trop importants, puis finit par demander une séparation de corps. Après une période où, dit Jocelyne (57 ans), se sont passées des choses qui font que, finalement, le départ de son mari pour une formation dans l'Hexagone était le bienvenu, celle-ci a résolu la situation en refusant, « par choix financier et de mode de vie », de quitter son emploi très qualifié pour suivre son mari, mais en refusant également d'envisager une séparation définitive, car elle tenait à ce qu'ils restent « un couple parental uni » et à ce que son mari soit, pour les enfants, « toujours présent, malgré son absence », grâce à des appels téléphoniques quasi quotidiens et à des congés semestriels.

Configuration *conjugale* : le mariage comme consécration de l'existence de la famille

Dans une deuxième configuration, que l'on peut qualifier de « conjugale », la cohabitation et/ou la naissance d'un ou de plusieurs enfants précèdent le mariage¹⁴. Associée aux couches moyennes issues de la petite paysannerie propriétaire, de l'artisanat et de la pêche, on la retrouve plus fréquemment dans les quartiers ruraux des communes ou dans les quartiers populaires de l'agglomération de Fort-de-France.

Cette configuration a été mise en évidence par Christine Chivallon (1998) à propos du développement de la petite propriété paysanne à la Martinique au cours de la période qui a suivi l'abolition de l'esclavage : le mouvement d'appropriation des *mornes* (hauteurs, collines) à la fin du XIX^e siècle a donné naissance à des quartiers familiaux, avec la constitution à chaque génération de nouveaux « foyers souvent nucléaires au sein d'unités de résidence distinctes, réparties sur le terrain du père », la transmission des terres valorisant la lignée paternelle, tandis que leur indivision fréquente permettait la constitution et la préservation d'entités « famille-patrimoine », qui étaient aussi des « solutions refuges ».

¹⁴ Dans notre échantillon, les personnes qui ont fait famille selon une configuration « conjugale » ont eu leur premier enfant à 20 ans en moyenne pour les femmes, à 32 ans pour les hommes, entre un et six ans avant d'épouser l'autre parent.

Une telle constitution de familles paysannes nucléaires et patriarcales aux lendemains de l'abolition de l'esclavage ne s'accorde pas facilement avec les interprétations courantes selon lesquelles l'esclavage et l'application du « code noir » auraient empêché et empêcheraient encore les hommes martiniquais d'assumer leur paternité, du moins pour ce qui concerne les enfants nés dans le cadre du foyer principal, marié ou concubin.

La dimension économique – la possession d'un instrument de travail (terre, bateau de pêche, outils artisanaux) qui permet d'assurer, même difficilement, la survie du foyer conjugal et parental – apparaît étroitement associée à la constitution de la famille selon une configuration conjugale. En 1964, un siècle après la « conquête des mornes » par les « nouveaux libres », les anthropologues américains Richard et Sally Price, procédant au recensement du quartier de Petite Anse aux Anses d'Arlet, quartier de marins-pêcheurs qui comptait alors plusieurs centaines d'habitants, y constataient aussi le caractère nucléaire de la vie familiale : « Le nombre de personnes qui vivaient dans une maisonnée comprenant un pêcheur, sa femme, et des enfants était bien au-dessus de 90 % ». La vie de famille leur y apparaissait même « plus stable et solidaire » que ce n'était alors le cas aux États-Unis – avec toutefois une « division entre le monde des femmes, qui régnaient dans les espaces domestiques, et celui des hommes, qui passaient la plupart de leur temps ailleurs », division tellement nette que ces anthropologues la trouvaient « impressionnante » (Price, 2000 : 126). Deux ans plus tard, une étudiante d'Harvard avait aussi trouvé que 88 % des ménages dans la partie la plus défavorisée du quartier (l'Anse, qui comptait 332 habitants à l'époque) étaient composés d'un couple (ou bien d'un veuf ou d'une veuve) et de ses enfants et petits-enfants (Simmons, 1966).

Si l'on suit ces différents auteurs, les récits recueillis et nos propres observations, une telle configuration, typique de la petite paysannerie antillaise et des catégories possédant un instrument de travail, se rapprocherait de la configuration matrimoniale par l'autorité qui y est dans les deux cas conférée au père chef de famille et par l'importance qu'y revêtent les stratégies fondées sur la préservation ou l'accroissement du patrimoine pour ce qui concerne la constitution des unions conjugales et l'établissement des filiations. Elle s'en rapprocherait également par la règle de la néolocalité qui s'applique dans les deux cas à la mise en couple, et qui va de pair avec le caractère nucléaire du nouveau ménage, même si, dans la configuration « conjugale », l'installation du nouveau couple s'effectue souvent à proximité immédiate de l'un des deux couples parentaux, dans le *quartier* (à forte densité familiale), dans l'enceinte du terrain familial ou dans une parcelle qui est donnée ou vendue à ce nouveau couple. Dans les cas où celui-ci s'installe dans une maison possédée ou occupée par des ascendants ou collatéraux de l'un de ses membres, les uns et les autres occupent des étages ou des espaces différents : la cohabitation de deux couples adultes reste exceptionnelle et la vie conjugale exclut la « matrifocalité », du moins sur le plan résidentiel.

La grande différence entre les deux configurations réside donc dans le calendrier du mariage, qui institue le couple dans un cas et consacre son existence dans l'autre¹⁵. L'impératif matrimonial est en effet,

¹⁵ Le plus bel exemple de mariage-consécration de la vie conjugale est sans doute celui du couple présenté par France-Antilles comme « l'un des couples emblématiques de la Martinique », celui formé par le Dr Pierre Alier, qui fut l'ami et le premier adjoint de Césaire pendant plus d'un demi-siècle, et la compagne avec laquelle il a vécu vingt-cinq ans, après le décès de son épouse, mais qu'il connaissait depuis soixante ans et avec laquelle il avait un fils âgé de quarante ans, union « concrétisée » ou consacrée à la veille du 102^e anniversaire de ce « grand homme » (« Pierre et Marcelle vont se dire Oui ! », *France-Antilles*, 21 janvier 2009).

selon la formule de Stéphanie Mulot (2013), un « référentiel [largement] partagé »¹⁶ par l'ensemble de la société martiniquaise, mais surtout, il est vrai, par sa composante féminine, ainsi que par les parents de filles, pour lesquels la grossesse d'une mineure est presque toujours vécue comme une catastrophe. Nombreuses sont, parmi les femmes rencontrées, celles qui ont rapporté l'injonction parentale qui a marqué leur adolescence : « Ne reviens pas avec le ventre rond ! » et constaté, comme Stéphanie (50 ans), que si, comme l'une de ses sœurs, « on arrivait à la maison avec un petit dans le ventre, bonjour les dégâts, hein ! ». Le père de Sarah (68 ans) l'avait prévenue : « Si jamais tu arrives le ventre rond, tu n'entres pas chez moi. Ne va pas donner du plaisir à un homme et après c'est moi qui devrai nourrir l'enfant ! ». Quand elle est enceinte à 18 ans, il fait pression pour qu'ils se marient, et rapidement. Il semble d'ailleurs que les parents acceptent difficilement de garder à leur domicile leur fille enceinte ou récemment accouchée lorsqu'elle est mineure. Théo (59 ans), enceinte à 17 ans, a été violemment chassée du foyer par son père. Marie-Ange (66 ans), que son père avait finalement accepté de garder chez lui lors d'une première grossesse, à seize ans, la met dehors lorsqu'elle est de nouveau enceinte l'année suivante, mais garde le premier bébé : « Pour le deuxième, il m'avait dit : "pas chez lui". Quand j'ai accouché, mes parents ont pris l'autre, le deuxième. Donc, j'ai trouvé un travail et j'ai loué une petite maison, une petite chambre », où elle vit seule, avant de se mettre en ménage avec un compagnon dont elle aura trois autres enfants. Si la mère de Vanessa (48 ans) a accepté sans problème la grossesse de sa fille, c'est, lui a-t-elle rappelé, parce qu'elle était majeure, même si c'était de peu : « On sortait, et voilà, il y a eu l'enfant qui est arrivé. Ma mère a accepté sans aucun problème parce qu'elle me l'avait bien dit : "Tu as eu l'enfant à la majorité, j'accepte, mais tu prends tes responsabilités". Elle m'avait dit, si je l'avais eu avant 18 ans : "Pas chez elle". J'avais 19 ans, donc, voilà... J'ai passé toute ma grossesse chez mes parents, après l'accouchement aussi. Puis j'ai vécu un an avec le père de ma fille ».

Il est assez courant que des femmes, tout en se considérant « en couple », vivent ainsi chez leurs parents pendant leur grossesse, voire pendant les premières années de vie de leurs enfants. Fabrice (35 ans), qui fréquente sa « dame » depuis dix ans, n'a encore ainsi jamais vécu avec elle et leurs deux enfants, qui habitent toujours chez les parents de celle qu'il appelle aussi « ma femme entre guillemets ». En « attendant mieux », c'est-à-dire en attendant qu'il ait trouvé sa voie et les moyens d'entretenir sa famille, ils se téléphonent quotidiennement et ils passent le week-end ensemble chez la mère de Fabrice. Quarante ans plus tôt, faute de moyens et bien que le mariage ait été décidé, Mireille (72 ans) avait aussi dû rester chez sa mère, veuve, où son ami venait la voir chaque semaine et où elle a donné naissance à trois bébés, dont deux sont décédés rapidement du choléra. Mariée, Mireille a dû passer encore une année sans son mari chez sa mère, jusqu'à ce que le couple réussisse à louer deux pièces à Fort-de-France, où le mari travaillait dans le bâtiment.

Les parents des filles, comme les filles elles-mêmes, souhaitent vivement que celles-ci se marient – si Marie-Josèphe (48 ans) garde un mauvais souvenir de ses premières relations amoureuses, c'est surtout parce qu'elle en attendait le mariage : « Je voulais me marier, et jusqu'à maintenant je n'ai pas pu encore ! ». Elle ne désespère toutefois pas de tirer enfin un jour « le bon numéro ». Il n'en va pas de même des garçons et de leurs parents : Stéphanie (50 ans) tente ainsi d'empêcher non seulement l'éventuel mariage de son fils, âgé de 26 ans, avec la mère de ses deux très jeunes enfants, mais même leur installation en couple : « J'ai discuté avec eux, j'ai dit à la fille qu'il n'était pas prêt parce qu'il est

¹⁶ Michel Giraud (1999) estime même que « le caractère très tardif de bien des unions matrimoniales dans les sociétés négro-américaines n'indique pas une défiance vis-à-vis de l'institution du mariage, mais, à l'inverse, une survalorisation de celui-ci ».

train de batifoler toujours, il est jeune, la fille a compris, soi-disant. Elle vit chez sa maman... ». Cette magnifique illustration du double standard de genre en matière de vie sexuelle, montre aussi que, dans une configuration « conjugale », c'est moins le mariage qui importe pour fonder la vie commune que la capacité économique des hommes à procurer un toit à leur compagne et à leurs enfants. Stéphanie ne s'oppose en effet pas à ce que son fils, qui habite toujours chez ses parents, y accueille régulièrement ses enfants – il y a même une chambre pour eux – mais, alors qu'elle est elle-même dans une situation financière difficile, elle se refuse à ce qu'il s'installe en couple alors que, encore « batifolant », il n'a, estime-t-elle, ni le sens des responsabilités ni les moyens matériels de la vie conjugale.

La grossesse sert cependant souvent de détonateur à la vie commune. Ainsi, Eli (52 ans), qui, enseignant non titulaire, considérait ne pas avoir encore « les moyens financiers de mettre une femme dans une maison », saute-t-il le pas à 29 ans en louant un petit deux-pièces lorsque son amie, qu'il fréquente depuis plusieurs années, chacun vivant chez ses parents, attend leur premier enfant. Mais si, pour lui, la mise en couple découlait normalement de la grossesse de son amie, elle n'impliquait le mariage que le jour où il estimerait en avoir les moyens matériels. S'ils se sont mariés six ans après la naissance de leur aînée, c'est sur l'insistance de sa compagne qui ne voulait plus « vivre dans le péché », ce dont, avant de « cheminer dans la religion », il n'avait pas, dit-il, pris conscience : « Si j'avais continué à voir les choses comme cela, je ne serais pas marié, [car] mon problème, à l'époque, c'est que je n'avais pas les moyens d'offrir à ma femme un [bon] logement. Je voulais que ma situation s'améliore alors que ma femme [très croyante] a toujours voulu se marier ». Lorsque le poids de la religion ne se fait pas trop insistant, c'est la consolidation de la relation, sur le plan affectif et matériel, qui ouvre sur le mariage, après la cohabitation et, le plus souvent, après la naissance d'un ou de plusieurs enfants. Théo (59 ans) s'est ainsi mariée lorsque sa fille avait trois ans. Pierre (55 ans) l'a fait, sur la pression de son beau-père, lorsque son fils avait un an. Véronique (50 ans) a épousé son compagnon lorsque son aînée (issue d'une relation passagère) avait douze ans et sa dernière fille trois ans : dans de grandes difficultés financières, le père n'avait pas voulu reconnaître les enfants et se marier plus tôt de peur de perdre « les allocations ». Que le couple soit ou non marié ne fait d'ailleurs pas toujours de différence, pourvu que les enfants soient reconnus. Lélène (48 ans), dont les parents ne sont pas mariés, en témoigne : « On est des enfants reconnus, depuis la naissance. Mon père est toujours avec ma mère depuis plus de 40 ans, mais expliquer pourquoi il n'est pas marié, je n'en sais rien, mais ça n'empêche pas la reconnaissance totale, en tant qu'épouse, enfin, en tant que compagne. Donc, ils ont vécu comme, enfin tout le monde pense en fait qu'ils sont mariés ». Il semble d'ailleurs rare que les enfants ne soient pas reconnus lorsque leurs parents cohabitent (mais aussi assez peu fréquent qu'ils le soient lorsque les parents ne cohabitent pas).

Comme dans la configuration matrimoniale, la cohabitation, avec ou sans mariage, n'entraîne pas toujours la fidélité, tandis que l'infidélité entraîne souvent la séparation. Vanessa (48 ans) n'a ainsi vécu qu'une année avec le père de sa fille, qui s'était rapidement révélé alcoolique, infidèle et violent. Théo (59 ans) et Leïla (52 ans) ont attendu plus longtemps, une dizaine d'années, avant de divorcer, pour les mêmes raisons. Parmi les artisans, employés, animateurs et enseignants non titulaires rencontrés, dont le père était agriculteur, artisan ou marin pêcheur, certains ont reconnu être, ou se sont vantés d'être, des « coureurs de jupons » et des « chauds lapins ». C'est à cause de ses aventures extraconjugales que la première compagne de Kamel (38 ans) et mère de ses filles l'a quitté, pourtant, dit-il, « Je l'ai trompée, c'est du sexe, c'est tout [cela ne m'empêchait pas de] rester le père de famille et le mari aimant ». Jean-Marc (55 ans) espérait que sa femme l'aiderait à assumer les conséquences financières de la naissance de l'enfant « dehors » qu'il avait fait à une voisine deux ans après leur mariage et imputé à

l'influence de ses beaux-parents la demande de divorce déposée alors par son épouse. C'est parce que la sienne l'avait quitté avec leur jeune enfant, abandon dont il souffre encore un demi-siècle plus tard, que Gratien (75 ans) dit être devenu coureur de jupons « pour se venger des femmes ». Mais plusieurs des hommes rencontrés – Jude (54 ans), Armand (48 ans), Christian (54 ans) et Eli (52 ans) – tiennent à rester fidèles à leurs épouses ou compagnes. Jude, parce que, enfant illégitime d'un homme qui a eu de nombreux enfants de femmes différentes et ne s'est pas occupé de lui, il a lui-même « trop vu souffrir sa mère » et estime « se devoir de faire le contraire de son père ». Jude est aidé en cela par sa pratique religieuse adventiste, comme Armand l'est par son appartenance aux Témoins de Jehova et Christian par son engagement dans le scoutisme chrétien : c'est par une forte mobilisation des ressources éthiques liées à un engagement social et religieux que ces hommes font prévaloir l'impératif de responsabilité sur l'impératif de séduction et promeuvent un modèle « conjugal » plus égalitaire et excluant l'infidélité. Quant à Eli, dont le père et les frères ont eu des enfants « dehors », il affirme que lui-même n'a jamais eu l'idée de tromper sa compagne, même avant qu'il « chemine » aussi intensément dans la religion que c'est maintenant le cas.

Insistant sur la stabilité conjugale des pêcheurs de Petite Anse, Richard Price notait qu'elle n'empêchait cependant pas que quelques-uns d'entre eux aient « une famille secondaire » de l'autre côté du canal de (et à) Sainte-Lucie. Des enquêtes précédentes ont montré qu'une telle situation n'était pas non plus exceptionnelle à l'autre extrémité de l'île, de l'autre côté du canal de la Dominique, parmi les pêcheurs de Grand-Rivière, mais qu'on la retrouvait aussi en Martinique même et parfois dans un voisinage proche. Bernard (34 ans, enquête « socialisation masculine »¹⁷) a ainsi grandi dans un foyer secondaire : agriculteur, son père vivait avec une femme dont il avait dix enfants, mais venait, chaque matin, midi et soir voir la mère de Bernard et les sept enfants qu'ils avaient eus ensemble, se montrant très attentif à l'éducation de ces derniers – mais les quittant vers 19 heures et ne passant jamais la nuit dans ce second foyer. Parmi les femmes rencontrées dans l'enquête « Faire famille », l'une des plus âgées, Marthe (74 ans), et l'une des plus jeunes, Sophie (38 ans), avaient été ou étaient également à la tête de foyers secondaires, qui, au moins dans le cas de Marthe, s'inscrivaient plutôt dans une configuration que l'on peut qualifier, en première approximation, de « matriparentale ».

Configuration « matriparentale » : la mère *poto mitan* et le père absent

Une troisième configuration est en effet représentée par les femmes qui n'ont jamais, ou que très peu, cohabité avec le père de leur premier (ou seul) enfant – qu'elles ont eu le plus souvent autour de vingt ans. Dans une telle configuration, que l'on retrouve le plus fréquemment dans le prolétariat agricole et domestique « traditionnel » et dans le « précarat » moderne (Standing, 2011/2017), la mère reste fréquemment au domicile de ses parents avec son ou ses enfants pendant tout ou partie de leur enfance et de leur adolescence. Faute de terme plus adéquat, nous avons choisi celui de « matriparental » – d'un mot-valise formé à partir de « matrifocale » et de « monoparentale » – pour désigner, au moins provisoirement, cette configuration où la monoparentalité, au lieu de faire suite à une période de vie conjugale, comme c'est habituellement le cas dans l'Hexagone comme dans la plupart des sociétés occidentales, est une séquence inaugurale de la constitution de la famille.

¹⁷ Voir note 4.

Ouvrons la valise : on y trouve d'abord la question de la « matrifocalité » de la famille antillaise qui a fait couler beaucoup d'encre depuis que les travaux anthropologiques des années 1950 en ont fait la spécificité de la famille américaine afro-descendante (Mulot, 2013). Comme Charbit et Leridon en 1980, nous n'avons que rarement observé parmi les femmes rencontrées des cas de « matrifocalité » structurale ou résidentielle stricto sensu, soit deux ou trois générations de femmes vivant sans conjoint sous le même toit. Cela a été le cas lors de l'enquête « Monoparentalité et précarité à la Martinique : Qui doit nourrir l'enfant ? » : Sabine (46 ans) n'avait jamais quitté la maison familiale, où elle vivait avec sa propre mère, veuve d'un ouvrier agricole (Sabine n'avait elle-même jamais eu d'activité professionnelle autre que des *djobs* passagers) et ses deux filles, nées de deux pères différents (qui avaient chacun un foyer principal et avec lesquels Sabine n'avait jamais vécu, le premier ayant « disparu » sans s'enquérir de la grossesse de Sabine et le second « s'occupant » de sa fille, alors âgée de dix ans, dans la mesure de ses moyens, bien qu'il ne l'ait pas non plus reconnue) ; l'aînée des filles de Sabine, Natacha (22 ans), vivait elle aussi (du RSA) dans la maison familiale avec sa mère, sa grand-mère et son fils, âgé de six ans et non reconnu par un père dont Natacha n'avait plus de nouvelles.

Deux des femmes rencontrées dans l'enquête « Faire famille », une célibataire qui n'a jamais vécu en couple et une divorcée, hébergeaient aussi leur fille avec un enfant mineur, mais, parmi les enquêtées restées vivre elles-mêmes avec leurs enfants, parfois plusieurs décennies, au domicile parental, ce domicile était plus souvent celui d'un couple marié que celui d'une mère isolée. C'était le cas de Marthe (74 ans), qui a eu cinq enfants d'un voisin tout en restant vivre pendant quatorze ans avec eux dans la maison paternelle, qu'elle n'a quittée que pour une maisonnette construite sur le terrain familial, où elle vivait toujours avec quatre de ses enfants quadragénaires, célibataires et sans enfants. C'était aussi le cas de Marie-Josèphe (48 ans), qui a vécu neuf ans avec ses filles jumelles chez ses parents avant de construire sur le terrain familial, où elle vivait encore, lors de l'entretien, avec l'une de ses filles et sa petite fille. Yveline (55 ans) était restée jusqu'à 47 ans vivre chez sa mère avec sa fille, avec laquelle elle a partagé par la suite les deux étages d'une maison. Tilda (60 ans), qui a eu un enfant « par accident » à 22 ans, est restée avec lui chez ses parents pendant huit ans avant d'aller vivre avec un homme dont elle a eu trois enfants. Quant à Alberte (68 ans), ce n'est qu'à 50 ans qu'elle a quitté le domicile parental où ont été élevés ses deux fils, lesquels considéraient leur grand-mère comme leur mère. Aurélie (68 ans), qui était partie de chez ses parents pour travailler à Fort-de-France, est revenue vivre sur le terrain familial après la naissance de sa fille, lorsque le père de celle-ci a pris « la poudre d'escampette » avec une adolescente. Laura (65 ans), qui n'a jamais vécu avec les deux hommes dont elle a eu trois enfants, a quitté la maison maternelle après avoir obtenu un logement HLM lorsque son aînée avait sept ans, mais ne s'y sentant pas bien, elle est revenue quelques années plus tard construire sur le terrain familial, partageant une maison avec l'une de ses filles et son petit-fils.

Plutôt rare semble donc être la pratique de la néolocalité – règle qui s'applique aux deux premières configurations – lorsqu'une femme « fait famille » en ayant un enfant d'un homme avec lequel elle ne vit pas et ne vivra pas. Cela a cependant été le cas des deux plus jeunes femmes rencontrées, toutes deux âgées de 38 ans et en relation de type « foyer secondaire » ou « amie » avec le père de leurs enfants. Sophie a choisi de quitter ses parents à 25 ans pour vivre librement sa relation avec un homme qui a, dans la même commune, un foyer « principal », avec deux enfants du même âge que ceux que le couple a décidé d'avoir ensemble. « De temps en temps, il passe me voir et ça s'arrête là », dit-elle ; elle considère cependant qu'ils forment un couple, parce qu'il « est toujours présent » pour les enfants (qu'il n'a pas reconnus). Sophie n'a cependant « pas vraiment » choisi sa situation de femme « visitée »

et de foyer secondaire : si son ami lui proposait la vie commune, ou, mieux, le mariage, elle accepterait avec joie. Clarisse a également eu ses deux enfants, à l'aube de la trentaine, avec un homme plus âgé, qu'elle aime mais avec lequel elle ne souhaite pas vivre car il n'est pas prêt à « faire quelque chose de sérieux ». Voulant « avoir son espace à elle, avec ses enfants, sa maison », elle décide de quitter la maison familiale après la naissance de leur second enfant, malgré le souhait de sa mère et de sa grand-mère de la garder chez elles avec ses jeunes enfants ; elle encourage le père à venir voir ses enfants chez elle, car « il ne faut jamais éloigner le père de ses enfants », mais ne les laisse pas partir avec lui, n'adhérant pas « à ses bêtises ».

Dans la valise, il y a donc une certaine matrifocalité, mais il y a aussi et surtout la monoparentalité : en 2014, parmi les familles comprenant au moins un enfant, mineur ou majeur, on comptait 56 % de situations monoparentales à la Martinique (vs 26 % dans l'Hexagone). Certes, parmi les femmes rencontrées, la monoparentalité ne résultait pas toujours d'une constitution « matriparentale » de la famille, mais également du veuvage, du divorce ou de la séparation après une constitution de famille sous la forme « matrimoniale » ou sous la forme « conjugale »¹⁸. Mireille (72 ans) a ainsi perdu à 34 ans un mari qui était « un pain doux » et s'est retrouvée seule avec cinq enfants, âgés de 7 à 11 ans. Leïla (52 ans) et Théo (59 ans) ont vécu seules avec leurs enfants après leur divorce, comme Clara (47 ans) l'a fait après avoir obtenu une séparation légale. Paula (45 ans) s'est retrouvée seule avec un enfant de 3 ans lorsque son mari, dont elle a ensuite divorcé, a été incarcéré pendant quinze ans pour le meurtre de leur second enfant. Le décès du premier mari de Sarah (69 ans), intervenu rapidement après leur mariage « forcé », l'a, semble-t-il, soulagée, car ce conjoint s'était révélé violent – elle s'était d'ailleurs réfugiée chez ses parents lorsqu'elle attendait un deuxième enfant, lequel mourra très tôt, peu de temps après son père ; en situation monoparentale à la suite de son veuvage, Sarah aura bientôt un nouvel enfant d'une brève relation avec un « coureur de jupons » qui, dit-elle, a été « seulement un géniteur ».

Mais, comme le montrent les résultats de l'enquête MFV pour la période actuelle et à l'inverse de ce qui se passe dans l'Hexagone, la monoparentalité est, aux Antilles, plus souvent une phase originelle de la constitution de la famille qu'une conséquence de la séparation du couple parental. Les données biographiques fournies par cette enquête sur l'importance et la durée des séquences monoparentales au cours de l'enfance indiquent en effet que ce sont, en réalité, plus de six jeunes sur dix qui, à la Martinique, passent aujourd'hui tout ou partie de leur enfance dans un foyer monoparental : 43 % des jeunes Martiniquais nés entre 1995 et 1999 sont ainsi nés dans un tel foyer¹⁹ et 31 % y ont vécu la totalité de leurs dix premières années²⁰. Cette situation monoparentale « initiale » perdurait même jusqu'à leur quinzième anniversaire pour 24 % de ces jeunes Martiniquais nés entre 1995 et 1999²¹. Les résultats de l'enquête « Périnatalité », corroborés par ceux de l'enquête MFV, confirment que la survenue d'une grossesse hors cohabitation conjugale est le principal fait générateur des situations monoparentales à la Martinique : 44 % des accouchées ont déclaré en 2003 ne pas vivre en couple (ORS, 2006). Dans

¹⁸ L'enquête ENVEF-Martinique avait permis de distinguer, parmi les mères seules de l'échantillon, trois groupes : les veuves, séparées ou divorcées (42 %) ; les « amies » qui vivaient seules mais avaient un partenaire affectif et sexuel, lequel, dans la moitié des cas, était le père d'au moins un des enfants (35 %) et des femmes qui déclaraient n'avoir jamais eu de relation affective et sexuelle suivie (23 %) (Lefaucheur, Brown, 2011).

¹⁹ Versus 39 % à la Guadeloupe, 18 % à La Réunion et 5 % dans l'Hexagone.

²⁰ Versus 29 % à la Guadeloupe, 9 % à La Réunion et 2 % dans l'Hexagone.

²¹ Versus 24 % à la Guadeloupe et 5 % seulement à La Réunion.

ce département où seul un enfant né hors mariage sur six fait l'objet d'une reconnaissance paternelle avant l'âge d'un an²², la monoparentalité féminine et « isolée » constitue donc l'un des modes habituels de « faire famille ».

Cette situation est rarement voulue : peu d'enfants nés d'enquêtées qui ont « fait famille » en ayant un enfant d'un partenaire non cohabitant ont été l'objet d'un « projet parental », que ce projet soit celui du couple, ce qui est quelquefois le cas des enfants conçus dans un « foyer secondaire », ou celui de la mère seule. Parmi les femmes rencontrées dont le premier enfant est né alors qu'elles n'étaient pas mariées ou ne cohabitaient pas avec le père, seule Andrée (24 ans alors, 65 ans aujourd'hui) a pris l'initiative de demander à un voisin qu'elle fréquentait depuis une dizaine d'années de lui faire un enfant²³, bien qu'il soit alors « obligé » d'épouser une jeune fille enceinte de ses œuvres. Elle a, quelques années plus tard, vécu avec lui et en a eu d'autres enfants – en refusant d'accorder de l'importance aux liaisons extraconjugales de son compagnon et aux enfants qui en sont nés, l'essentiel, pour elle, étant de « ne pas avoir des enfants de pères différents ». C'est aussi pour cette dernière raison qu'après avoir découvert que l'homme dont elle était enceinte, à 18 ans, était déjà marié, qu'Yveline (55 ans) est restée seule : elle, qui voulait avoir cinq enfants, a décidé « qu'il n'y en aurait pas deux : une fois suffit, je n'aime pas avoir un enfant avec celui-là et puis un autre avec celui-là et encore un autre avec celui-là... ». Avoir des enfants de plusieurs hommes – et en subir la réprobation sociale – est cependant le sort de la plupart des femmes qui ont « fait famille » en ayant un enfant seules. Ketty (23 ans, enquête Monoparentalité) une immigrée haïtienne, dont les trois enfants ne portent pas le même nom (le père des deux aînés n'a reconnu que le premier), dit ainsi : « Mes trois enfants portent des noms différents et j'ai honte de sortir, de peur que les gens me jugent ».

Plus souvent encore dans cette configuration que lorsqu'elle entraîne le concubinage ou le mariage, la première grossesse, qui inaugure souvent des parcours familiaux complexes et douloureux, a généralement été un « accident », résultant d'une grande ignorance en matière sexuelle, d'une méconnaissance ou d'une hostilité à l'idée de contraception et, plus encore, d'avortement²⁴. Estelle (18 ans à sa première grossesse, 48 ans aujourd'hui) explique ainsi : « Je ne savais pas comment on fait les enfants. On n'avait pas ces informations-là : si on avait les règles, si on était enceinte... Si bien que, ma grossesse, je l'ai découverte à cinq mois ». Marie-Josèphe (21 ans alors, 48 ans aujourd'hui) découvre la sienne à quatre mois. Véronique (17 ans alors, 50 ans aujourd'hui) ne veut pas croire le médecin quand il lui annonce qu'elle est enceinte. Aurélie (25 ans alors, 46 ans aujourd'hui) continuait d'affirmer à ses amies qu'elle n'aurait jamais d'enfant en ignorant qu'elle était déjà enceinte de plusieurs mois. Presque toutes font état de la peur qui était alors la leur à l'idée d'affronter leurs parents, du désarroi et de la tristesse dans lesquels la découverte de leur état les a plongées, de la résignation et du fatalisme avec lesquels elles l'ont finalement accepté : « Je n'en voulais pas, mais il était déjà là. Qu'est-ce que je pouvais faire ? » (Marthe, 16 ans alors, 74 ans aujourd'hui).

²² En 2004, alors que 69,8 % des naissances à la Martinique se sont produites hors mariage, 16,7 % seulement des enfants nés hors mariage ont ainsi été reconnus par leur père avant leur premier anniversaire.

²³ C'est aussi le cas de Sabine (voir *supra*), pour sa deuxième fille : amoureuse du père, elle lui a demandé de lui « faire un enfant, pour donner une sœur » à Natacha, bien qu'elle sache que cet homme ne quitterait pas sa compagne.

²⁴ Il semble que les jeunes femmes ne soient pas toujours plus informées que leurs aînées, mais que le recours à l'IVG leur permette plus couramment de retarder la première naissance ou de limiter le nombre de leurs enfants : la moitié des mères seules âgées de moins de trente ans rencontrées lors de l'enquête « Monoparentalité » n'ont utilisé de moyens contraceptifs que trois ans après leurs premières relations sexuelles, la moitié également ont eu recours à une ou plusieurs IVG.

Pour la plupart de ces femmes, l'annonce de la grossesse a coïncidé avec la rupture avec le père ou a entraîné celle-ci, généralement en raison de l'existence préalable, connue ou révélée, ou de l'entrée en scène d'une autre femme. Lors même qu'elles avaient pris le risque d'être enceintes, voire le souhaitaient, elles ignoraient souvent que le père vivait avec une autre femme, était déjà marié, et/ou avait déjà des enfants. Laura (65 ans), qui, après la naissance de son aînée, a appris par une amie que le père de sa fille était marié depuis quatre ans et avait déjà des enfants, raconte : « Quand j'ai su qu'il était marié, cela m'a fait un coup. Il m'emmenait partout, il m'emmenait même chez sa famille²⁵, jamais ils ne m'ont dit ça. Il ne m'a jamais dit qu'il était marié, jamais ! ». Le récit de Marie (67 ans) est dramatiquement et presque caricaturalement illustratif : enceinte à vingt ans d'un rapport « vite fait » avec un employé de l'habitation *béké* où elle avait été placée à seize ans comme bonne à tout faire, elle le voit pendant sa grossesse épouser une autre jeune fille tandis qu'une troisième femme donnera naissance à un enfant de ce même homme un mois après elle ; enceinte une deuxième fois l'année suivante d'un autre « petit coup vite fait » avec un autre « coureur de brebis », elle apprend que, cette fois encore, elle n'est pas la seule à le fréquenter et qu'il y a d'autres « brebis qui sont restées prises dedans » : une femme s'est en effet suicidée après avoir su que Marie était enceinte de « son homme ». Marie décide alors de « faire disparaître le papa » et s'enfuit à l'autre bout de l'île avec ses deux nourrissons.

Qu'il ait disparu de lui-même ou que la mère l'ait fait disparaître, lorsque le père n'a jamais habité avec cette dernière et que le couple ne constitue pas un « foyer secondaire », il est très souvent absent de la vie de l'enfant, qu'il ne reconnaît que rarement, et dont il n'assure pas habituellement l'entretien²⁶. Le père des deux premiers enfants de Marie-Ange (66 ans), restés vivre chez les parents de celle-ci après qu'elle en ait été chassée, n'a ainsi, dit-elle, « rien donné, c'est moi qui ai travaillé pour s'occuper de ces deux enfants-là » (dont il avait pourtant reconnu le premier, sous la pression des parents de Marie-Ange, alors mineure). Yveline (43 ans) avait assigné le père de sa fille en justice pour en obtenir une pension alimentaire, mais celui-ci conditionnant le versement effectif de la pension à la reprise de relations sexuelles, elle a rompu toute relation avec lui. Lorsqu'il n'y a ni cohabitation ni relations sexuelles maintenues avec la mère, le père, surtout s'il a un autre foyer, ne contribue qu'exceptionnellement à l'entretien de l'enfant. Celui-ci sait généralement qui est son père, et le fréquente parfois, au moins occasionnellement, surtout à l'adolescence ou à l'âge adulte. Si ce n'est pas toujours le cas des enfants légitimes, les enfants « dehors » sont souvent informés, au moins à l'adolescence, de l'identité de leurs demi-germains, légitimes ou non – ne serait-ce que pour éviter qu'ils nouent avec eux des relations incestueuses.

Nombre de femmes, surtout dans les catégories les plus précarisées, assument ainsi leurs enfants seules, souvent avec une certaine aide de leur famille. Leurs enfants devenus adultes et la société martiniquaise en général leur rendent hommage en les qualifiant de « *potomitan* »²⁷. Mais on ne peut parler

²⁵ C'est-à-dire chez ses parents ou chez sa mère. Plusieurs récits montrent le rôle joué par les mères pour faciliter les liaisons extra-conjugales de leurs fils – mais également, parfois, pour maintenir un lien avec leurs petits-enfants « dehors », même si leurs fils s'en désintéressent.

²⁶ Lorsqu'il le fait, c'est habituellement sous forme de paiements dédiés (cantine, liste scolaire, vêtements, etc.), des « dons », généralement irréguliers, destinés à l'enfant lui-même et qui ne peuvent servir à entretenir un autre partenaire de la mère (enquête « Monoparentalité et précarité à la Martinique : Qui doit nourrir l'enfant ? »).

²⁷ Le *poto mitan* désigne le poteau central du temple vaudou ou de la case, celui sans lequel le temple ou la maison s'écroulent. L'ouvrage récent de Mehdi Darlis (2015), est ainsi dédié « à toutes ces mères créoles qui, selon le contexte de l'époque (années cinquante-soixante),

de « modèle familial » qu'au sens statistique du terme, car la grande majorité des femmes souhaitent entrer dans la carrière parentale par le mariage ou, au moins, le concubinage.

Les femmes rencontrées qui ont ainsi « fait famille » selon un mode « matriparental » ont d'ailleurs emprunté par la suite divers itinéraires parentaux et conjugaux. Les unes n'ont connu que des situations « matriparentales » : Yveline (55 ans) et Marie-Josèphe (48 ans), qui n'ont eu qu'un seul enfant, ont vécu de nombreuses années seules avec lui chez leurs parents ou sur le terrain familial ; Sophie (38 ans) et Clarisse (38 ans), qui ont eu plusieurs enfants, tous du même partenaire, ont vécu une situation de *visiting partner* et/ou de famille secondaire, chez leurs parents ou dans un habitat autonome ; Alberte (68 ans) et Laura (65 ans) ont eu un ou deux autres enfants d'un autre homme et ont vécu sans conjoint avec ces enfants chez leurs parents ou sur le terrain familial. Mais les autres ont connu au moins une phase de vie conjugale et de recomposition familiale : Marie-Ange (66 ans), Aurélie (46 ans) et Estelle (48 ans) ont ainsi vécu quelques années en concubinage avec un partenaire dont elles ont eu un ou plusieurs autres enfants, avant de se retrouver en situation monoparentale post-séparation ; Véronique (50 ans) et Tilda (60 ans) ont eu deux ou trois enfants d'un nouveau partenaire stable, époux pour la première, concubin pour la seconde, avec lequel elles vivaient toujours au moment de l'entretien²⁸.

Marie (67 ans), qui, dit-elle, « a cherché l'amour mais n'a trouvé que des enfants », est sans doute celle qui a connu le parcours le plus chaotique : après avoir eu deux filles de relations passagères avec deux « coureurs de jupons », elle a vécu pendant quatre ans avec le père de son troisième enfant, qui ne s'en est occupé ni pendant ni après leur vie commune, avant d'être, pendant près de trente ans, l'amie d'un homme marié, qui lui « rendait visite » sans passer la nuit avec elle et dont, enceinte, elle avortera.

Faire famille à la Martinique au début du XXI^e siècle : reproduction sociale inter-générationnelle et forte progression de la monoparentalité

Les personnes rencontrées ont « fait famille » dans la seconde moitié du XX^e siècle. Certains de leurs enfants, voire de leurs petits-enfants, sont en âge d'avoir déjà fondé une famille à leur tour. D'après les données recueillies, il semble bien que ceux-ci aient largement reproduit les configurations parentales.

Les femmes rencontrées qui se sont mariées « dans les règles » étaient elles-mêmes issues de parents mariés et de familles « respectables » ou en ascension sociale, même relative, l'investissement scolaire leur ayant permis d'accéder à la catégorie des cadres supérieures ou des professions libérales et de « faire famille » dans une configuration matrimoniale. Parmi leurs enfants, on voit certes apparaître le PACS, mais la plupart de ceux d'entre eux qui ont déjà « fait famille » l'ont fait, comme leurs parents et leurs grands-parents, en se mariant²⁹.

ont su relever la dure tâche d'élever leurs enfants seules, le père étant souvent absent ou parfois inconnu au bataillon. Ces femmes communément appelées *potomitan* ». Il est généralement employé dans toute la Caraïbe, au moins francophone (Lamour, 2017).

²⁸ Selon l'enquête MFV, parmi ceux qui sont nés entre 1995 et 1999, 12 % des enfants martiniquais (10 % des enfants guadeloupéens, 9 % des enfants réunionnais et 3 % des enfants métropolitains) ont connu une situation de « recomposition familiale » avant leur dixième anniversaire après être nés et avoir vécu un temps en situation monoparentale.

²⁹ En 2016, à la Martinique, 2 % à peine des couples cohabitants sont unis par un Pacs, versus 7 % dans l'Hexagone (INSEE Première, 2018).

Il en va tout autrement si l'on s'intéresse aux enfants des femmes qui n'ont jamais cohabité avec le père de leur premier (ou seul) enfant, femmes qui étaient elles-mêmes pour la plupart issues de foyers marqués par l'absence ou la « disparition » du père, que ce soit dès leur naissance ou au cours de leur enfance ou leur adolescence, et qui ont le plus souvent quitté le système scolaire, sans diplôme, avant l'âge de 17 ans. Parmi les enfants de ces femmes, on retrouve fréquemment, comme aux générations précédentes, maintien tardif ou retour au domicile maternel, concubinage instable et situations monoparentales. Plusieurs d'entre eux, filles ou garçons, ont ainsi déjà « fait famille » en ayant des enfants sans vivre avec l'autre parent.

Les modes de constitution de la famille semblent donc bien se reproduire, et se reproduire avec leur dimension de classe, d'une génération à l'autre, même si on constate quelques évolutions : outre l'apparition du PACS à la génération des enfants, on peut surtout noter la diminution très importante du nombre d'enfants entre la génération des parents des personnes rencontrées et celles-ci (de 6,5 frères et sœurs, sans tenir compte des demi-germains paternels, pour la fratrie des enquêtés, à 2,5 enfants en moyenne, pour les enquêtés). Il semble qu'on puisse aussi noter, dans la génération des enfants, une élévation de l'âge à la constitution de la famille, que ce soit par le mariage, la mise en couple, ou la mise au monde d'un enfant.

Mais ce qui frappe, dans les données des recensements comme dans celles de l'enquête MFV sur la situation familiale des enfants nés entre 1995 et 1999, c'est la progression de la monoparentalité. Trente-cinq ans après le recensement de quartier auquel ils avaient procédé à Petite Anse, Richard et Sally Price pouvaient déjà, en 1999, constater qu'aux Anses-d'Arlet, les couples ne constituaient plus 88 % de l'ensemble des ménages, mais 66 % des seuls ménages familiaux (INSEE-CAF, 2003). Et si, pour l'ensemble de la Martinique, les familles monoparentales représentaient déjà 42 % des familles avec enfants en 1999, le pourcentage atteignait 56 % quinze ans plus tard.

À quoi rapporter cette progression ? On peut émettre diverses hypothèses, souvent avancées par les Martiniquais eux-mêmes, et non exclusives les unes des autres. On peut ainsi y voir des raisons liées au genre et aux rapports de sexe, et imputer cette progression à une réticence croissante des femmes à l'égard d'une vie de couple trop souvent marquée par le « machisme » masculin et l'infidélité du conjoint (Roquelaure, Chesnel, 2010)³⁰. On peut aussi y voir les conséquences du record mondial de faiblesse du sex-ratio hommes/femmes détenu par la Martinique et de son aggravation (84,5 hommes pour 100 femmes en 2013, contre 96,1 hommes pour 100 femmes en 1970)³¹ - déséquilibre particulièrement marqué entre 25 et 35 ans, en raison de l'augmentation, plus marquée pour les hommes, de la fréquence du départ vers l'Hexagone, un autre Dom ou l'étranger, pour les études et l'entrée dans l'emploi (INSEE, 2016). On peut aussi y voir le poids de la religion dans la société martiniquaise et celui de la « respectabilité » dans la socialisation féminine, qui font encore souvent obstacle au recours à la contraception et à l'IVG.

On peut encore rapporter cette progression aux effets de la modification radicale de la politique familiale outremer à l'égard des mères seules (Gautier, 2014), qui excluait la grande majorité d'entre elles de

³⁰ L'accroissement du nombre de personnes vivant seules est plus important pour les femmes et le recul de la vie de couple est particulièrement marqué pour les personnes diplômées.

³¹ « En Martinique, le plus faible ratio hommes/femmes au monde », titrait le *France-Antilles* des 22-23 août 2015.

toute aide jusqu'au milieu des années 1970, et qui, aujourd'hui presque complètement alignée sur les prestations en vigueur dans l'Hexagone, permettrait un large transfert sur l'État de la responsabilité de l'entretien des enfants par leurs pères³². On peut aussi la rapporter à un taux de chômage particulièrement élevé parmi les jeunes (56,4 % pour les 15-24 ans), ou à la prolongation de la scolarisation pour accroître les chances d'y échapper³³, qui n'autorisent pas plus l'un que l'autre les jeunes hommes à se conformer à l'impératif masculin de responsabilité en « mettant en case » les mères de leurs enfants. Quoiqu'il en soit, il semble bien que la monoparentalité ait toujours partie liée avec la pauvreté et la précarité : 32 % des familles monoparentales, contre 12 % à 13 % des couples avec enfants, figuraient en 2006 à la Martinique parmi les bas revenus (INSEE/CAF, 2009). Ce sont souvent les plus pauvres et les plus précaires qui inaugurent leur carrière parentale par la monoparentalité, laquelle ne fait fréquemment qu'aggraver leur situation.

Références bibliographiques

- Breton D. 2011. L'entrée dans l'âge adulte des jeunes réunionnaises et martiniquaises : la famille comme une « évidence » ?, *Politiques sociales et familiales*, 106, 25-38.
- Brown E., Lefaucheur N. 2013. Difficultés de la jeunesse, entrée précoce dans la vie adulte et victimation : l'exemple de la Martinique, *Revue française des affaires sociales*, 1-2. 55-75.
- Cantacuzene R. 2016. La « semi-germanité » dans le récit familial martiniquais, communication au congrès de l'AIDELF (à paraître).
- Cantacuzene R. 2013. Modèles d'éducation, virilité ostentatoire et déficit d'expression de l'intime dans la construction sociale de la masculinité en Martinique, *Service social*, 59 (1), 81-96 [en ligne].
- Catherine A., Forgeot G. 2010. Antilles-Guyane : les familles monoparentales, un modèle ancré et persistant, *Antiane-éco*, 72, 32-35.
- Charbit Y., Leridon H. 1980. Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique. Paris, Éditions de l'INED/Presses Universitaires de France, 308 p. (cahier n° 89).
- Chivallon C. 1998. Espace et identité à la Martinique. Paysannerie des mornes et reconquête collective (1840-1960), Paris, CNRS Éditions, 298 p.
- Darlis M. 2015. Manman, 43 témoignages en hommage à la femme créole, Pointe-à-Pitre, éditions Jasor, 260 p.
- Gautier A. 2014. Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les Français, *Informations sociales*, 186, 68-77.
- Giraud M. 1999. Une construction coloniale de la sexualité (À propos du multipartenariat hétérosexuel caribéen), *Actes de la recherche en sciences sociales*, 128, 46-55.

³² La création ou l'extension aux Dom des allocations couramment dites « femmes seules » est souvent rendue responsable du « désengagement paternel » et du « choix de la monoparentalité » par les femmes ; on peut cependant constater que l'adoption de ces allocations, loin de pousser les femmes à faire de nombreux enfants « toutes seules » pour en bénéficier, correspond au commencement de « l'effondrement » de la natalité.

³³ D'après l'enquête MFV, « À l'âge de 19 ans, près de 70 % des femmes des générations 1950-1959 et 1960-1969 avaient quitté le système scolaire, contre seulement 40 % dans les générations 1970-1979 et 30 % dans les générations 1980-1989 » (Breton, 2011). Si le taux de scolarisation masculin après 16, et surtout 18 ans, est inférieur au taux féminin (43,5 % versus 50,5 % pour les 18-24 ans), il s'est lui aussi fortement accru au fil des générations.

- INSEE Antilles-Guyane. 2016. La baisse de la population martiniquaise se confirme en 2013, *Analyses*, 8, 1-4.
- INSEE Antilles-Guyane. 2009. Les inégalités aux Antilles Guyane : dix ans d'évolution, 32 p.
- INSEE Martinique/CAF de Martinique. 2003. Familles de Martinique, 95 p.
- Kabile J. 2016. Conceptions de la famille et représentations de la paternité chez des hommes martiniquais, communication au congrès de l'AIDELF (à paraître).
- Kabile J. 2015. Les coûts de la domination masculine pour les hommes martiniquais, *Revue française d'éducation comparée*, 13, 311-322.
- Kabile J. 2010-2011. Pourquoi ne partent-elles pas ? Les obstacles à la sortie de la violence conjugale, *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 17, 161-197.
- Lefaucheur N., Kabile J, Ozier-Lafontaine L. 2010-2011. Itinéraires féminins de sortie de la violence conjugale, *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 17, 199-238.
- Lefaucheur N. (dir). 2010-2011. Genre et violences interpersonnelles à la Martinique. *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 17.
- Lefaucheur N., Brown E. 2011. Relations conjugales et configurations parentales à la Martinique, *Politiques sociales et familiales*, 106, 9-23.
- Lefaucheur N., Kabile J. 2017. Sociology of Gender in the French Caribbean: A Slow and Fragile Process, *The American Sociologist*, 48 (364), 402-416.
- Lefaucheur N., Mulot S. 2012. La construction et les coûts de l'injonction à la virilité en Martinique, in : Dulong Denis, Guionnet Christine, Neveu Erik (dir), *Boys Don't Cry ! Les coûts de la domination masculine*, Rennes, Presses Universitaires, 207-229.
- Marie C.-V., Breton D. 2015. Les « modèles familiaux » dans les Dom : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement, *Politiques sociales et familiales*, 115, 55-64.
- Mulot S. 2013. La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole, *L'Homme*, 207-208, 159-191.
- Observatoire de la santé de la Martinique. 2006. Enquête périnatale Martinique : situation en 2003 et évolution depuis 1998, *OSM Flash*, 39, 1-8.
- Price R. 2000. *Le bagnard et le colonel*, Paris, Presses Universitaires de France, 238 p.
- Roquelaure C., Chesnel H. 2010. Enquêtes de recensement de la population. Recul de la vie de couple en Martinique, INSEE Antilles-Guyane, *Premiers résultats*, 63, 1-4.
- Simmons S. 1966. A Study of Mating Relations in a Fishing Village in Martinique, B.A. Thesis, Radcliffe College, p. 115-116 (cité par Richard Price, op. cit., p. 201)
- Standing G., 2011. *The Precariat : The New Dangerous Class*, Bloomsbury (2017. *Le Précarier. Les dangers d'une nouvelle classe*, éditions de l'Opportun).
- Zobda-Zebina M. 2011. Les marges de la masculinité en Martinique, *Colloque sur les masculinités*, Université Laval.